

[Français]

Monsieur le Président je n'accepte pas l'étiquette de «come-from-behind». Le lendemain du dépôt de l'Entente constitutionnelle du lac Meech, j'ai soulevé à la Chambre la question d'ajouter la promotion à l'Entente—en plus d'assurer la protection des minorités.

Alors, je pense que M. Johnson devrait lire ces documents et s'assurer qu'il a bien compris qu'en fait, ce qu'on veut, ce qu'on désire, ce n'est pas plus mais pas moins, et que si on dit qu'on va protéger, eh bien, il me semble, monsieur le Président, qu'il est tout à fait normal de dire qu'il faut en faire aussi la promotion si on est vraiment sérieux dans cet engagement.

Monsieur le Président, le gouvernement qui résiste à tout amendement refuse de partager les avis juridiques qu'il a reçus de nombreux experts sur l'impact réel de la définition de «société distincte».

Monsieur le Président, les droits des femmes, des autochtones, des minorités linguistiques et ainsi de suite sont-ils vraiment soumis à la Charte des droits et libertés? Je le pense, mais le gouvernement nous dit en plus: Nous avons, eux ont, des autorités, des opinions juridiques à l'appui de cet avancé.

Alors, s'il a ces conseils juridiques, s'il a ces avis, pourquoi ne pas les partager avec nous et nous dire exactement d'où provient toute cette question difficile qui fait l'objet d'un débat national?

Le gouvernement a lui-même reconnu que la promotion de la dualité linguistique est essentielle. Et je vous réfère tout simplement à la Loi sur les langues officielles qui, elle, incorpore comme obligation du gouvernement fédéral dans une loi, dans un statut de ce Parlement, de faire la promotion.

Or, nous savons tous qu'un statut peut être changé, peut être modifié, mais une Constitution c'est fort et ça résiste. Et c'est tout ce que nous voulons, soit nous assurer que, non seulement le concept constitutionnel soit accepté et que l'on enchâsse, que l'on lie, que l'on force littéralement le gouvernement fédéral à s'engager à faire non seulement la préservation du fait français hors Québec et du fait anglais au Québec, mais qu'il ait aussi l'obligation d'en faire la promotion.

Cela ne me paraît pas difficile à comprendre, cela ne paraît pas affecter du tout l'Entente du lac Meech, excepté que cela donne quelque chose de très fort, c'est que cela ajoute, renforce, fait en sorte que le gouvernement fédéral serait dans l'obligation, non seulement d'une façon statutaire mais d'une façon constitutionnelle, de faire la promotion en plus de la préservation.

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du Procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne comprends plus rien.

Mon collègue a fait la promotion des langues officielles, il a un bon record l'à-dessus, et je l'en félicite. Mais là il se mêle et il s'enfarge. Ecoutez, il n'a qu'à prendre la Loi sur les langues

L'ajournement

officielles qu'on vient de déposer, soit le projet de loi C-72 lequel dit en toutes lettres que le gouvernement sera obligé, dans ses institutions, de promouvoir cette dualité canadienne. Mais cela est déjà fait. Mais ce qui mêle mon ami, c'est lorsqu'il arrive et commence à parler de l'Accord du lac Meech. Mais là il s'enfarge et il tombe par terre et ne sait plus comment se relever. Je le comprends un peu, car eux autres, la société distincte, pour le Québec, qu'est-ce que cela voulait dire en 1982? En 1982, cela voulait dire «la société distincte» que le Québec n'était pas du tout dans l'Accord constitutionnel, on n'était pas là. Mais c'était épouvantable ce que vous avez fait et vous avez signé cela sans le Québec.

Aujourd'hui nous avons un premier ministre (M. Mulroney) qui s'entend avec dix premiers ministres provinciaux, il pond un Accord, et là vous dites que c'est un bel Accord, mais dans le fond, vous dites: Mais il manque ceci ou il manque cela. Il manquait de tout lorsque vous autres vous l'avez fait puisqu'il manquait le Québec, il manquait la moitié du Canada, il manquait un des peuples fondateurs, il manquait tout. Et aujourd'hui vous venez nous dire qu'il faudrait rajouter la promotion... pas les autres provinces, mais seulement le Québec. Mais on l'a dans le projet de loi C-72.

Eh bien, faites-vous une idée sur la question, faites-vous une idée sur l'Accord du lac Meech, ayez une position précise, ne jouez pas sur deux tableaux différents. L'Accord du lac Meech c'est l'Accord constitutionnel parfait pour l'année 1987. En 1995, en 1992, à la prochaine ronde constitutionnelle on pourra l'amender, monsieur le Président. Ne jouez pas deux tableaux. C'est un accord parfait! C'est un accord parfait aujourd'hui qui rencontre à peu près l'unanimité canadienne.

Les libéraux vous ne savez pas sur quel pied danser. Ne mélangez pas le monde.

M. Gauthier: Vous n'avez rien compris!

M. Gérin: Faites un homme de vous, comme on dit chez nous. Faites un homme de vous. Vous voulez dire que vous l'appuyez, appuyez-le totalement. Après cela, on travaillera ensemble à bâtir un meilleur Canada. Là, actuellement, rappelez-vous la faute très grave que vous avez commise en oubliant le Québec en 1982. Ce ne sont pas les conservateurs, ce ne sont pas les néo-démocrates qui ont fait cela. C'est vous, les libéraux, qui l'avez fait. Alors rappelez-vous de cela et continuez à promouvoir la dualité linguistique, mais sans embarquer des choses qui n'ont pas été embarquées là-dedans. Bravo au premier ministre pour son accord du lac Meech!

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)